



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **TradeMan SA**, rue du Vidolet 21, 1202 GENEVE

2. Déclaration de faillite: 11.06.2012

3. Suspension de faillite: 16.08.2012

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.09.2012

5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: achat, vente et exploitation d'épiceries, de vidéo-clubs, de bars, cafés, restaurants et hôtels; achat et vente de fonds de commerce; courtage non immobilier; import-export de tous produits dans les domaines qui précèdent; exercer toute activité financière et commerciale en rapport direct ou indirect avec son but; créer des succursales ou des filiales; participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but; accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou tiers, etc ayant son siège rue du Vidolet 21 à 1202 Genève

Pour tout renseignement :

Groupe n°5 022/388.89.05

2012 000825 X / OFA5

Office des faillites

1227 Carouge GE

00808035

